

AXE 4

PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Maîtriser l'urbanisation pour diminuer les risques à
moyen et long terme



AXE 4

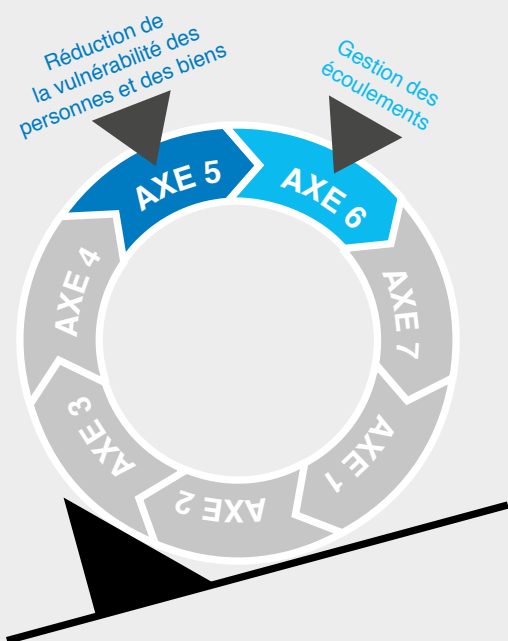
PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME



- 4.1. | Contenir et réduire l'enveloppe urbaine dans les vals
- 4.2. | Agir sur la construction neuve
- 4.3. | Perméabilité des sols
- 4.4. | Portage foncier



**TRANSVERSALITÉ
DE L'ACTION AVEC
LES AUTRES AXES DU PAPI**



RANG DE PRIORITÉ RELATIVE



ACTION 4.1.

**CONTENIR ET RÉDUIRE L'ENVELOPPE URBAINE
DANS LES VALS**

OBJECTIF STRATÉGIQUE

- **Contenir l'enveloppe urbaine**
- **Saisir les opportunités de réduire l'empreinte urbaine**

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Entretien de la dynamique du val en combinant maintien de l'enveloppe et renouvellement l'enveloppe urbanisée actuelle
- Accroître les champs d'expansion des crues en désurbanisant les secteurs les plus exposés au risque d'inondation

DESCRIPTIF DE L'ACTION

4.1.1. Outils de planification

Traduire les orientations de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) dans les outils de planification pour contenir l'enveloppe actuelle urbanisée

4.1.2. Espaces public

Au sein des zones constructibles du Plan Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), faire du niveau d'aléa un critère de choix dans la définition des espaces publics à laisser libre de toute construction

4.1.3. Vocations urbaines

Identifier les secteurs potentiellement mutables et analyser l'opportunité d'évolution de leurs vocations urbaines

4.1.4. Politique foncière

Mettre en œuvre la politique foncière pour accompagner la mutation de ces espaces (voir fiche action n°4.3. Portage foncier)



ACTION 4.1.



**TERRITOIRE(S)
CONCERNÉ(S)**

- Enveloppe urbaine du Territoire à Risque Important d'Inondation



**PUBLIC(S)
CONCERNÉ(S)**

- Communes
- Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle
- Tours Métropole Val de Loire / Touraine-Est Vallées



**MAÎTRE(S)
D'OUVRAGE
DE L'ACTION**

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées



PARTENAIRES

- Les services de l'Etat
- L'Agence d'Urbanisme de Tours
- Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle
- Communes



**PLAN DE
FINANCEMENT**
MONTANT ESTIMÉ

ACTION N°4.1.3.
50 000 € TTC

RÉPARTITION :

- 100 % Tours Métropole Val de Loire, Touraine-Est Vallées

ESTIMATION TEMPS DE TRAVAIL :

- 0,05 Equivalent temps plein

CALENDRIER

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
4.1.1.	[Active]					
4.1.2.	[Active]					
4.1.3.	[Active]					
4.1.4.	[Active]					

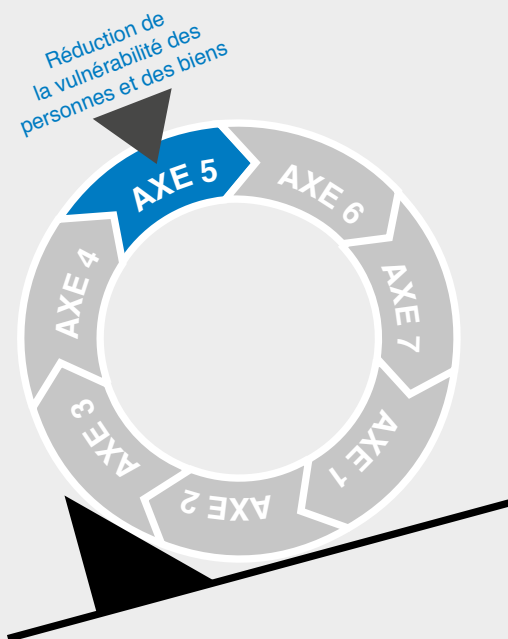


**INDICATEURS
DE SUIVI ET
D'ÉVALUATION**

- Evolution de la surface de l'enveloppe urbaine
- Evolution de la surface de l'empreinte urbaine
- Evolution de la surface d'espaces ayant changé de vocation (typologie)



**TRANSVERSALITÉ
DE L'ACTION AVEC
LES AUTRES AXES DU PAPI**



RANG DE PRIORITÉ RELATIVE



ACTION 4.2.

AGIR SUR LA CONSTRUCTION NEUVE

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Un Val qui améliore sa résilience

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Initier une démarche de conception de projets intégrant le risque inondation comme un élément à part entière des programmes de constructions à vocation d'habitat, d'équipements et d'activités
- Susciter l'innovation architecturale adaptée au respect des formes identitaires dans le val du Territoire à Risque Important d'Inondation (formes, matériaux) et engager les maître d'ouvrage et les acteurs de la construction dans cette démarche
- Faire de la « gestion du risque inondation » une cible prioritaire des projets urbains publics
- Fédérer les écoles d'architecture, les cabinets d'architectes et les acteurs locaux du bâtiment autour de l'architecture résiliente

DESCRIPTIF DE L'ACTION

4.2.1. Programme d'incitation financière

Elaboration d'un programme d'incitation financière à destination des maîtres d'ouvrage pour encourager l'innovation en matière de construction résiliente

4.2.2. Programmes Locaux de l'Habitat

Intégration dans les Programme Locaux de l'Habitat successifs de la Métropole et de Touraine-Est Vallées d'actions et/ou de dispositifs financiers en faveur de la résilience

4.2.3. « Habiter l'eau »

Renforcement du dispositif existant « habiter l'eau » en partenariat avec la mission Val de Loire, les Agences d'Urbanisme et les écoles ligériennes d'architecture et du paysage

4.2.4. Concours

Lancement d'un concours international de jeunes architectes pour des logements individuels transparents aux crues et en lien avec les formes patrimoniales du territoire

4.2.5. Rez-de-chaussée

Organisation d'une réflexion sur l'architecture résiliente, avec citoyens, associations, entreprises pour le traitement et l'usage variés des rez-de-chaussée (travail collaboratif, ressourcerie, services à la personne, invention de nouveaux usages...).

4.2.6. Incubateur de projets

Création d'un incubateur de projets dédiés aux métiers de la construction résiliente

4.2.7. Dans les cahiers des charges

Inscription dans les cahiers des charges de maîtrise d'ouvrage publique de l'exigence de prise en compte de la résilience

4.2.8. Diffusion

Diffusion des réflexions et des innovations (programme de sensibilisation grand public, maison témoin, lors de manifestation dédiées : salon de l'habitat)



ACTION 4.2.



TERRITOIRE(S)
CONCERNÉ(S)

- Territoire à Risque Important d'Inondation



PUBLIC(S)
CONCERNÉ(S)

- Habitants
- Maîtres d'ouvrage / Maîtres d'œuvre / Acteurs du bâtiment / Entrepreneurs / Universitaires
- Porteurs de projet
- Collectivités



MAÎTRE(S)
D'OUVRAGE
DE L'ACTION

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées



PARTENAIRES

- Services de l'Etat : Direction Départementale du Territoire d'Indre-et-Loire
- Centre Européen de Prévention du Risque Inondation
- Etablissement Public Loire
- Agences d'Urbanisme ligériennes
- Mission Val de Loire
- Ordre des architectes
- Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Fédération du bâtiment
- Maison de l'architecture Orléans
- Ecoles d'architecture
- ADAC : Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales
- Les groupements de professionnels : Cobaty...



PLAN DE
FINANCEMENT
MONTANT ESTIMÉ

**ACTION N°4.2.4.
CONCOURS**
100 000 € TTC

RÉPARTITION :

- 50 % Tours Métropole Val de Loire, Touraine-Est Vallées
- 50 % Etat - Fond de Prévention Risques Naturels Majeurs

ESTIMATION TEMPS DE TRAVAIL :

- 0,05 Equivalent Temps Plein

CALENDRIER

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
4.2.1.	[Active]					
4.2.2.	[Active]					
4.2.3.	[Active]					
4.2.4.	[Active]					
4.2.5.	[Active]					
4.2.6.	[Active]					
4.2.7.	[Active]					
4.2.8.	[Active]					

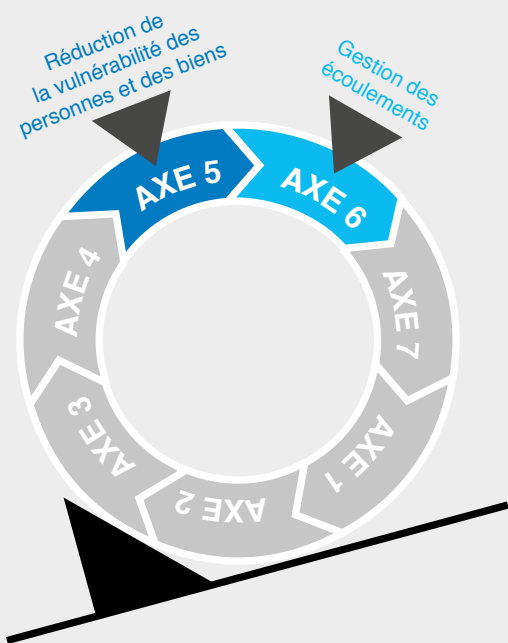


INDICATEURS
DE SUIVI ET
D'ÉVALUATION

- Nombre de projets issus de l'incubateur
- Nombre de participants au concours
- Nombre de participants à la réflexion



**TRANSVERSALITÉ
DE L'ACTION AVEC
LES AUTRES AXES DU PAPI**



RANG DE PRIORITÉ RELATIVE



**ACTION 4.3.
PERMÉABILITÉ DES SOLS**

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Systematiser les aménagements perméables

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Favoriser la porosité des sols dans les nouveaux aménagements, pour assurer la bonne infiltration des eaux pluviales et le réessuyage des terres en cas d'inondation
- Désartificialiser les sols imperméables lors de désaffectation ou de renouvellement d'emprises urbaines (zones industrielles, artisanales, parkings, ...) (voir Fiche Action n°4.3. Portage foncier)
- Faire du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) un territoire d'expérimentation d'aménagements perméables et de désimperméabilisation
- Valoriser les bonnes pratiques d'aménagement

DESCRIPTIF DE L'ACTION

4.3.1. Coefficient d'imperméabilisation

Exiger des Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunaux) de fixer des coefficients d'imperméabilisation des sols (rapport entre la surface imperméabilisée et la surface totale considérée)

4.3.2. Surface perméable

Intégration d'une obligation de surface perméable dans les projets urbains (en fonction des études hydrauliques menées dans le cadre de la création de Zone d'Aménagement Concertée, par exemple) en favorisant les sols végétalisés

4.3.3. Incitation

Incitation à la désimperméabilisation des sols par des dispositifs de soutiens : ex. élaboration d'un guide technique d'aménagement perméable à destination des maîtres d'ouvrage et/ou maîtres d'œuvre et par l'intermédiaire des services instructeurs au sein des communes et intercommunalités

4.3.4. Protection des sols

Incitation des maîtres d'ouvrage publics et privés et des maîtres d'œuvre à protéger les sols pendant et après le chantier, contre le tassement, la modification des horizons de sols et l'imperméabilisation

4.3.5. Désartificialisation

Diffusion de l'opération « Fleurs de trottoirs » contribuant à la désartificialisation des trottoirs et la nature en ville, par la suppression d'une bande de revêtement au profit de plantation

4.3.6. Partenariat

Institution d'un partenariat avec le pôle de compétitivité DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux)



ACTION 4.3.



**TERRITOIRE(S)
CONCERNÉ(S)**

- Territoire à Risque Important d'Inondation
- Communes de Tours Métropole Val de Loire et Touraine-Est Vallées



**PUBLIC(S)
CONCERNÉ(S)**

- Maîtres d'ouvrage public et privé
- Maîtres d'œuvre
- Habitants



**MAÎTRE(S)
D'OUVRAGE
DE L'ACTION**

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées



PARTENAIRES

- Services de l'Etat
- Collectivités
- Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours
- Pôle de compétitivité DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux)
- Ecoles d'architecture



**PLAN DE
FINANCEMENT**
MONTANT ESTIMÉ

**ACTION N°4.3.3.
INCITATION**
10 000 € TTC

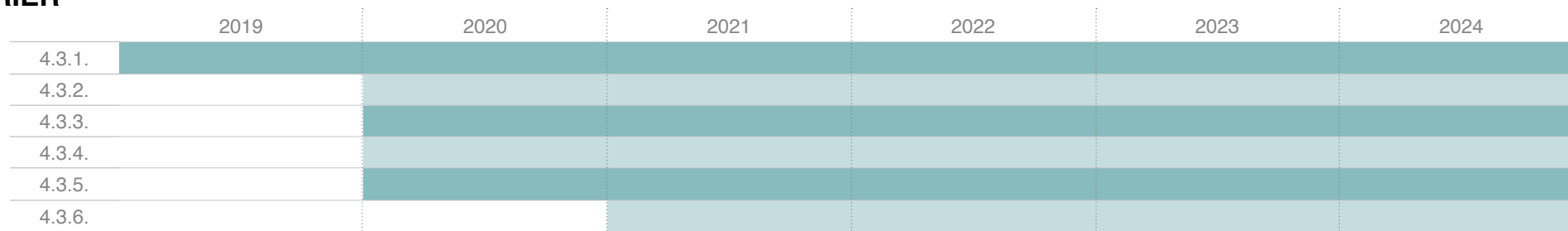
RÉPARTITION :
• 50 % Tours Métropole Val de Loire, Touraine-Est Vallées
• 50 % Etat - Fond de Prévention Risques Naturels Majeurs

**ACTION N°4.3.5.
« FLEURS DE TROTTOIRS »**
10 000 € TTC

RÉPARTITION :
• 100 % Tours Métropole Val de Loire, Touraine-Est Vallées

ESTIMATION TEMPS DE TRAVAIL :
• 0,02 Equivalent Temps Plein

CALENDRIER

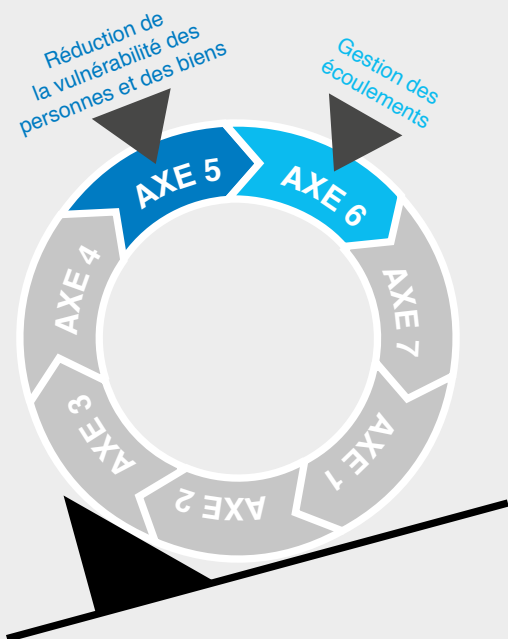


**INDICATEURS
DE SUIVI ET
D'ÉVALUATION**

- Nombre de Plans Locaux d'Urbanisme (Intercommunaux) ayant intégré le coefficient d'imperméabilisation des sols
- Surfaces désartificialisées par rapport aux surfaces imperméabilisées initiales
- Surface d'imperméabilisation dans les nouveaux projets



**TRANSVERSALITÉ
DE L'ACTION AVEC
LES AUTRES AXES DU PAPI**



RANG DE PRIORITÉ RELATIVE



**ACTION 4.4.
PORTAGE FONCIER**

OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Un val qui entretient sa dynamique et reste dans son enveloppe urbaine
- Maîtrise du foncier pour réduire la vulnérabilité du territoire

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Utiliser les outils existants pour l'acquisition du foncier nécessaire à la mise en œuvre des actions du Programme d'Action de Prévention des Inondations
- Intégrer la notion de risque inondation dans les outils fonciers

DESRIPTIF DE L'ACTION

4.4.1. Identification

Identifier et hiérarchiser les parcelles à acquérir

4.4.2. Mobilisation

Mobiliser les différents dispositifs existant (droit de préemption, emplacements réservés, Zone d'Aménagement Concerté, Zone d'Aménagement Différé, Espaces Naturels Sensibles...) en vue de :

- accroître les champs d'expansion des crues
- réaliser les aménagements hydrauliques
- diminuer la vulnérabilité des constructions et des activités existantes
- et mettre en œuvre toute autre action du Programme d'Action de Prévention des Inondations

4.4.3. Etablissement Public foncier

S'impliquer dans la création d'un établissement public foncier

4.4.4. Acquisition foncière

Créer un fond alloué à l'acquisition foncière



ACTION 4.4.



**TERRITOIRE(S)
CONCERNÉ(S)**

- Territoire à Risque Important d'Inondation
- Communes de Tours Métropole Val de Loire et Touraine-Est Vallées



**PUBLIC(S)
CONCERNÉ(S)**

- Les collectivités en charge de l'acquisition



**MAÎTRE(S)
D'OUVRAGE
DE L'ACTION**

- Tours Métropole Val de Loire
- Touraine-Est Vallées



PARTENAIRES

- Services de l'Etat
- Région Centre Val de Loire
- Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours
- Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- Chambre d'agriculture
- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
- Etablissement Public Foncier



**PLAN DE
FINANCEMENT**
MONTANT ESTIMÉ

600 000 € TTC

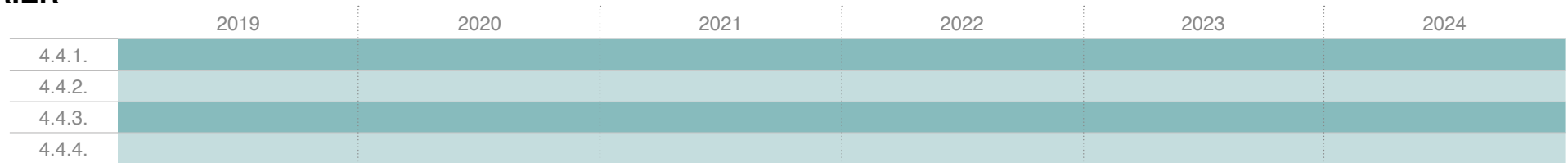
RÉPARTITION :

- 100 % Tours Métropole Val de Loire, Touraine-Est Vallées

ESTIMATION TEMPS DE TRAVAIL :

- 0,1 Equivalent Temps Plein

CALENDRIER



**INDICATEURS
DE SUIVI ET
D'ÉVALUATION**

- Nombre d'hectares acquis